

CHARTRE D'ÉTHIQUE DE LA 3D

PRINCIPES

1. Principe de crédibilité

Afin d'assurer une représentation crédible du territoire, les signataires s'engagent à :

- ☞ créer des images de synthèse ou des scènes tridimensionnelles qui ne soient pas susceptibles d'influencer à son insu le décideur, le maître d'ouvrage ou le public
- ☞ utiliser uniquement des données fiables et actuelles, privilégiant l'usage de données officielles, de qualités adéquates et suffisantes, représentatives du territoire concerné par le projet

2. Principe de transparence

Afin d'assurer la plus grande transparence sur les productions 3D, les signataires s'engagent à :

- ☞ documenter les données d'origine intégrées à la scène tridimensionnelle et l'image de synthèse
- ☞ préciser les objectifs de la scène tridimensionnelle
- ☞ indiquer les éléments subjectifs appropriés, appliqués à la scène tridimensionnelle
- ☞ accompagner la scène tridimensionnelle d'une légende adéquate
- ☞ mentionner toute transformation des données
- ☞ renoncer à l'usage de données qui lors de leur acquisition porteraient atteinte à la sphère privée des personnes

3. Principe de développement de réseaux et formation 3D

Afin de sensibiliser les différents acteurs aux principes de la présente charte, les signataires s'engagent à :

- ☞ mutualiser les bonnes pratiques dans l'utilisation de la 3D
- ☞ favoriser la création de réseaux de partage sur le thème de la représentation tridimensionnelle du territoire (communauté 3D, forum, notamment)
- ☞ encourager la formation (initiale et continue) et la recherche dans le domaine de la 3D
- ☞ promouvoir la charte d'éthique et de déontologie de la 3D

ENGAGEMENT

Les principes énoncés dans la présente charte engagent chaque signataire. Elle est complétée des directives et des règlements spécifiques.

Un comité d'éthique et de déontologie veille à son respect.



Les personnes suivantes s'engagent en toute bonne foi, en signant la présente charte d'éthique et de déontologie de la 3D, à en respecter les principes.

REGISTRE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Les représentants des collectivités territoriales, services, institutions et agences municipales et étatiques:

- ☞ **Office fédéral de topographie swisstopo**
M. Jean-Philippe Amstein, Directeur

- ☞ **République et Canton de Genève:**
Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat en charge du département de l'intérieur et de la mobilité

- ☞ **Institut géographique national - IGN**
M. François Brun, Directeur général adjoint

- ☞ **Principauté de Monaco**
M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour l'équipement, l'environnement et l'urbanisme

- ☞ **Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise:**
M. Gilles Buna, président, et vice-président en charge de l'urbanisme à la Communauté urbaine de Lyon

REGISTRE DES UNITES DE RECHERCHE

Les représentants des milieux académiques, hautes écoles et instituts:

- ☞ **Ecole nationale des sciences géographiques ENSG**
M. François Brun, Directeur général adjoint de l'IGN

1

REGISTRE DES PRIVES

Les représentants des entreprises et particuliers:

- ☞ **Géo Vision Avenir GVA-TUP:**
M. Philippe Thébaud, Directeur général

- ☞ **Halbout Consultants:**
M. Hervé Halbout, Consultant expert SIG et 3D, Gérant

REGISTRE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Les représentants des associations professionnelles nationales, régionales:

- ☞ **Société des ingénieurs et architectes, Section genevoise**
M. Gérard-André Kohler, Président

- ☞ **Association genevoise des ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens**
M. Nicolas Chappuis, ingénieur géomètre, Président

- ☞ **Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec**
Mme Mylène Corbeil, Arpenteure-géomètre

- ☞ **Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de la Ville de Montréal - SPSPEM**
M. Richard Mongeau, Arpenteur-géomètre, Chef d'équipe.

3

4